

initiative

Les « Amoureux au ban public »

une campagne pour le droit d'aimer

Un an après la création du premier collectif rassemblant des couples mixtes (1), le mouvement des « Amoureux au ban public » lance une campagne.

En quelques mois, les premiers collectifs des « Amoureux au ban public » ont été rejoints par plus d'un millier de couples décidés à s'engager dans la défense collective de leur droit de mener une vie familiale normale, mis à mal par le durcissement continu des lois sur l'immigration et des pratiques de l'administration. Pour faire avancer leur combat, les « Amoureux au ban public » lancent fin juin 2008, avec le soutien de la Cimade, une campagne nationale visant à obtenir le rétablissement de leur droit de vivre en famille, de leur droit d'aimer.

Une plateforme de revendications

Près d'une centaine de délégués se sont retrouvés pour les États généraux du mouvement des « Amoureux au ban public » samedi 19 avril à Paris. A partir des cahiers de doléances rédigés par chaque collectif, ils ont défini collectivement une plateforme de revendications incluant notamment : la régularisation automatique des étrangers vivant en couple avec un français dans le cadre du mariage ou de l'union libre ; un accès de plein droit au statut de « résident » ; le respect rigoureux de la liberté du mariage ; le maintien du droit au séjour en cas de divorce, séparation ou décès du ressortissant français ; l'encadrement très strict des enquêtes et auditions sur l'intention matrimoniale et la communauté de vie des couples. Une « Déclaration des droits des Amoureux », sur le modèle des grandes Déclarations des droits de l'Homme, a, en outre, été adoptée.

Une campagne d'information et de mobilisation

Les « Amoureux au ban public » ont défini un ensemble d'actions prévues pour les prochains mois. Ainsi, afin de dénoncer le traitement discriminant subi par les couples franco-étrangers, une saisine collective



de la Halde aura lieu au mois de juillet. En septembre, les maires seront sensibilisés grâce à une brochure rappelant les exigences constitutionnelles de la liberté du mariage. Suivront un concert au Zénith de Montpellier le 11 octobre, puis, en décembre la sortie d'un film actuellement en cours de tournage avec des couples mixtes du mouvement.

Localement, les différents collectifs organiseront des manifestations, rencontres et débats publics pour faire connaître leur cause et médiatiser les difficultés qu'ils rencontrent et la répression qu'ils subissent. Des contacts seront pris avec les élus locaux et nationaux pour leur présenter les revendications et obtenir leur positionnement et leur soutien. Le lancement d'une pétition nationale permettra d'assurer la visibilité du soutien de l'opinion publique à la campagne.

Le soutien de la Cimade

Fidèle à l'esprit qui est le sien depuis la naissance du mouvement, la Cimade sera aux côtés des « Amoureux au ban public », convaincue de la nécessité d'une telle mobilisation, qui exprime la volonté des couples mixtes de sortir d'une position de victime des politiques migratoires pour devenir acteurs de la défense de leurs droits.

Nicolas Ferran, Cimade / Amoureux au ban public

(1) voir le dossier de *Causes Communes* n°56, consacré aux couples mixtes

Plus d'un millier de couples mixtes se mobilisent avec les « Amoureux au ban public ».
crédits : Florence Roller

Les « Amoureux au ban public » ont besoin de vous !

Vous souhaitez aider les couples mixtes victimes de la suspicion et de la répression à faire reconnaître leur droit à s'aimer et à mener une vie de famille ? Alors rendez-vous sans attendre sur internet : www.amoureuxauban.net Vous pourrez découvrir les témoignages de nombreux couples, vous informer des avancées de la campagne, mais aussi agir concrètement pour aider les Amoureux à faire vivre leur mouvement en signant des pétitions, en participation aux événements, en faisant un don,... Ils ont besoin de vous !